



Mikvaot

Michna 2 - Chapitre 10

הַכֹּרֶ וְהַכֶּסֶת שֶׁל עוֹר, הָרִי אֵלּוּ צְרִיכִין שְׂיִבְאוּ בָּהֶם הַמַּיִם. כֶּסֶת
עֲגֻלָּה, וְהַכְּדוֹר, וְהָאֵמוּם, וְהַקֶּמַע, וְהַתְּפִלָּה, אֵינָן צְרִיכִין שְׂיִבְאוּ
בָּהֶם הַמַּיִם. זֶה הַכָּלָל, כָּל שֶׁאֵין דֶּרְכוֹ לְהַכְנִיס וּלְהוֹצִיא, טוֹבְלִים
סְתוּמִּים:

Un coussin ou un oreiller en cuir nécessitent que l'eau y pénètre. Un coussin rond, une boule, une forme de cordonnier, une amulette ou une tefila (boîtier du bras ou de la tête des tefiline) ne nécessitent pas que l'eau y pénètre. C'est la règle générale : tout ce dans lequel on n'insère et ne retire pas normalement des objets peut être immergé tout en étant scellé.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions